

229^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

10 octobre 2024 | 08 h 30 – 17 h (HE) | Réunion hybride

En personne : Hôtel Sheraton Ottawa, ON

En mode virtuel : Zoom

Résolutions découlant de l'adoption des motions

(Sous réserve d'une vérification ultérieure du procès-verbal de la réunion par le conseil)

Point de l'ordre du jour	Résultat	N°	Résolution
1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour	Adoptée	2024-10-1D	QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que le président soit autorisé à modifier l'ordre des discussions.
3 Ordre du jour de consentement	Adoptée	2024-10-2D	QUE les points 3.1 à 3.6 de l'ordre du jour de consentement soient approuvés.
4.4 Mandat du Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance	Rejetée	2024-10-3D	QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance, approuve le mandat du groupe de travail pour l'examen de la gouvernance, tel que modifié.
4.4 Mandat du Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance	Adoptée par la majorité requise des deux tiers	2024-10-4D	QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance, approuve le mandat du groupe de travail pour l'examen de la gouvernance.
4.5 Révision de politiques du conseil	Adoptée par la majorité requise des deux tiers	2024-10-5D	QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance : a) approuver la version révisée de la politique du conseil 7.7, Investissements b) abroge les politiques suivantes : i. 6.14 Mandat du Groupe de travail sur la collaboration ii. 6.15 Mandat du Groupe de travail sur le plan stratégique
4.9 Produits du BCCAG	Adoptée	2024-10-6D	QUE le conseil approuve les produits suivants, sur recommandation du BCCAG, tel que modifié : a) Version révisée du Guide public Assumer la responsabilité du travail de l'ingénieur stagiaire b) Version révisée du Guide public sur la bonne moralité c) Nouveau Guide sur l'aptitude à l'exercice à l'intention des organismes de réglementation (distribué séparément)
6.1 Séances à huis clos : Administrateurs et administratrices du conseil et subordonnés directs	Adoptée	2024-10-7D	QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction, les présidents du BCAPG et du BCCAG et le secrétaire général.
6.2 Séances à huis clos : administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction	Adoptée	2024-10-8D	QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.
6.3 Séances à huis clos : Administrateurs et administratrices seulement	Adoptée	2024-10-9D	QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil.